

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 janvier 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD)

Membre absent excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 23 décembre 2008

Délibération n° : 7-2009

Objet : UDCCAS 21 – demande de subvention

L'UDCCAS21 (Union départementale des CCAS de Côte-d'Or) sollicite une subvention pour finaliser l'étude menée par le CAFOC de Lyon concernant la plate-forme ACTI-LEC.

En effet, depuis plus de 18 ans, ACTI-LEC (ACTIons Lire Ecrire Compter) constitue la plate-forme de lutte contre l'illettrisme pour l'agglomération dijonnaise. Ce dispositif, initié par l'Etat et le Conseil Régional, a connu un développement important sur le plan du nombre de bénéficiaires malgré des périodes de grande fragilité structurelle et financière qui ont pu être dépassées grâce à une mobilisation importante de l'ensemble des collectivités locales et tout particulièrement des communes et du Conseil Régional.

Depuis 1995, l'UDCCAS 21 est la structure support de cette plate-forme. L'Union départementale assume donc à ce titre, le pilotage et la coordination du dispositif, la recherche de financements et l'instruction des demandes de subvention. Cette mission est conduite grâce notamment au concours du CCAS de Dijon.

Concernant l'animation de la plate-forme et l'accompagnement des publics qui souffrent d'illettrisme, l'UDCCAS21 a signé une convention avec le CESAM qui assure :

- la mise à disposition du personnel (3 animateurs équivalents à 2 ETP),
- la gestion comptable du fonctionnement quotidien de la plate-forme.

Ce montage complexe nuit à la lisibilité du dispositif et n'est satisfaisant pour aucune des parties prenantes au système. C'est pourquoi il s'avère indispensable d'engager de fortes évolutions qui permettent de pérenniser, voire de consolider ce dispositif (dont l'utilité est reconnue unanimement) en transformant son organisation et en adaptant son mode de fonctionnement actuel.

Pour préparer ce changement et éclairer les décisions à venir, le Conseil d'Administration de l'UDCCAS21 a engagé une démarche d'évaluation / prospectives qui porte tant sur l'organisation actuelle et les propositions de restructuration de la plate-forme que sur les pratiques et les éventuelles évolutions nécessaires au regard des besoins actuels. La question du périmètre d'intervention et de la coordination départementale est également abordée. Pour réaliser cette démarche, l'UDCCAS21 a fait appel à un cabinet d'expert.

L'étude, menée à bien, a permis de dégager quatre scénarios d'évolution possible de la plateforme sur la base desquels le Conseil d'Administration de l'UDCCAS21 devra prochainement se positionner. Pour cette étude et sur sollicitation de l'UDCCAS21, le Conseil d'Administration du CCAS de Dijon en sa séance du 27 février 2008 a accordé une subvention de 15 000 €.

Par ailleurs, cette démarche génère des coûts complémentaires pour la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement des intervenants tout au long de l'étude. Cela représente un montant total de 1 500 € pour lequel l'UDCCAS21 sollicite une subvention complémentaire auprès du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le versement d'une subvention de 1 500 € à l'UDCCAS21,
- décident que la somme sera imputée sur le budget 2008 du CCAS, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

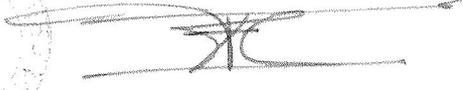
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 JAN. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE - 6 JAN. 2009